5515/21

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020/2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 janvier 2021

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 janvier 2021

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour le Danemark

E 15456

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 janvier 2021
(OR. en)

5515/21

SOC 31
EMPL 22
EDUC 17

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour le Danemark

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour le Danemark.

ANNEXE

Projet de DÉCISION DU CONSEIL

du

portant remplacement d'un membre du

conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil[1], et notamment son article 4,

considérant ce qui suit:

(1) Par ses décisions du 9 avril 2019[2], du 8 juillet 2019[3], du 16 septembre 2019[4] et du 8 novembre 2019[5], le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle, pour la période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2023.

(2) Un siège de membre dans la catégorie des représentants des organisations d'employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M. Alex HOOSHIAR.

(3) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

1 JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.
2 JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.
3 JO C 232 du 10.7.2019, p. 5.
4 JO C 316 du 20.9.2019, p. 3.
5 JO C 385 du 13.11.2019, p. 6.

Article premier

M[me] Sigrid LUNDETOFT CLAUSEN est nommée membre du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle en remplacement de M. Alex HOOSHIAR pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à …, le

Par le Conseil
Le président